

# TRACY

## *le mag*

Année 2021  
Janvier à avril.

**Le budget** p. 4

**Le fleurissement et  
les travaux** p. 6

**L'urbanisme et  
le droit du sol** p. 9

# Sommaire et édito

## Sommaire

- P.2 *Le Mot du Maire*
- P.3 *Informations diverses, état civil et contacts*
- P.4 *Budget 2021*
- P.6 *Le fleurissement et les travaux*
- P.7 *L'environnement et la santé*
- P.8 *Vie sociale et habitat*
- P.9 *L'urbanisme et le droit du sol*
- P.10 *L'école*
- P.14 *Le marché et les manifestations*

### Editeur

Mairie de Tracy-sur-Loire

### Directeur de la publication

Sylvain COINTAT

### Mise en page

Chrystel AUBERT

### Comité de relecture

Dominique BASSINO, Marie BACZYK, Annie CROCHET, Aurélien JEUNET, Delphine JOUINOT et Annick PIVERT

### Avec la participation

Secrétariat de mairie, Ecole, Association Sportive et Culturelle de Tracy, Compagnie Chantepleure, Club de scrabble

### Photos

Mairie

### Mise en page et impression

Secrétariat de mairie

### Tirage et distribution

550 exemplaires—Agents techniques

## Mot du Maire

**C**hers Habitants, Chers Amis,

Veillez découvrir votre dernier bulletin municipal riche en informations malgré l'absence totale de manifestations, en raison de la crise sanitaire, depuis plus d'un an maintenant.

Comme vous, nous sommes impatients de pouvoir reprendre une vie normale avec plus de rassemblements, d'échanges et de manifestations.

Nous vous attendons nombreux à l'opération nettoyer la Nature le 5 juin, ainsi qu'à la fête de la musique le 21 juin et à la fête du 13 Juillet dont nous vous détaillerons le programme dans la prochaine édition de votre bulletin.

Nous vous rappelons également la tenue des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin prochain, dans un format particulier. Vous pourrez exceptionnellement voter aux deux bureaux de votes successifs qui seront mis en place à la salle polyvalente, dans le plus grand respect des gestes barrières. Tout comme pour vous rendre au marché du samedi, vous pourrez nous appeler pour venir vous chercher et vous reconduire. Ce sera avec grand plaisir que les élus vous rendront ce service.

L'équipe municipale (agents et élus) travaillent sans relâche à l'amélioration de votre commune.

Sans plus attendre, je vous laisse parcourir notre première édition de l'année, en espérant pouvoir échanger avec vous au Marché de Tracy, Place du 8 mai 1945 à Boisgibault, tous les samedis de 14h30 à 17h30, mis en place pour vous, il y a environ 6 mois. Nous vous y attendons nombreux.

Amicalement

Maire de Tracy-sur-Loire

*Sylvain Cointat*

**Retour du pizzaiolo  
les mercredis  
à Boisgibault  
à partir de 16h30.**



**Sur commande uniquement !  
06 59 96 49 19**



## 20 ET 27 JUIN 2021

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin prochain.

Celles-ci se dérouleront dans deux bureaux de vote séparés à la salle polyvalente dans le respect des règles sanitaires en vigueur.



ÉLECTIONS  
RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES



### Un nouvel enfant sur la commune

Le 12 février 2021 est né Armand MAUDRY.

*Félicitations aux parents et bienvenue au bébé*



*N'apparaissent pas dans cette rubrique, les personnes qui ont émis le souhait que leur nom ne soit pas publié dans la presse.*

ASCT	
Angélique JOLIVEL	06 42 32 04 32
<a href="mailto:asct58150@gmail.com">asct58150@gmail.com</a>	
Compagnie Chantepleure	03 86 22 14 68
Patrick BENOIT	06 15 81 17 67
<a href="mailto:lacompagniechantepleure@gmail.com">lacompagniechantepleure@gmail.com</a>	
Coopérative Scolaire	
Sophie SELLIER	03 86 26 14 15
Anciens Combattants (ACPG)	
Georges MILAN	03 86 26 17 71
	Mairie
Syndicat Viticole	
Eric CROCHET	03 86 26 19 95
Société de Chasse	
Gilles COPINEAU	03 86 26 12 50

Mairie Secrétariat	
03 86 26 17 71	
Sylavin COINTAT, Maire	
06 70 43 14 15	
Alain CAILBOURDIN, 1 <sup>er</sup> adjoint	
06 10 28 29 54	
Dominique BASINO, 2 <sup>ème</sup> adjointe	
06 67 00 29 57	
<a href="http://www.tracy-sur-loire.fr">www.tracy-sur-loire.fr</a>	

Horaires au d'ouverture public

Lundi	9h - 12h
Mardi	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h / 14h - 17h
Jeudi	14h - 17h
Vendredi	9h - 12h / 14h - 17h



### Compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion du comptable public.

En investissement, le montant des dépenses s'élève à 415.849,93 € et celui des recettes à 278.807,37 € soit un solde d'exécution positif de 9.859,79 € compte tenu du report antérieur de 146.902,35 €. Au 31 décembre 2020, le montant des travaux engagés non terminés est inférieur à celui de la dotation de l'Etat non encaissée d'où un besoin de financement nul et un report d'investissement de 9.859,79 €.

En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 643.367,21 € et celui des recettes à 659.048,89 € soit un résultat d'exercice de 15.681,68 €. Le report antérieur au 01/01/2020 étant de 25.927,33 €, le résultat au 31 décembre 2020 est de 41.609,01 € et sera affecté en totalité en report de fonctionnement.

## Présentation du budget 2021

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

### Les recettes de fonctionnement

Produits de service	4 950,00 €
Impôts et taxes	479 066,00 €
Dotations	151 786,00 €
Autres produits de gestion courante	7 800,00 €
Excédent reporté	41 609,01 €
<b>Total</b>	<b>685 211,01 €</b>

### Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	121 350,00 €
Charges de personnel	265 840,00 €
Atténuation de produits	177 100,00 €
Autres charges de gestion courante	82 300,00 €
Charges financières	2 847,00 €
Dépenses imprévues	35 774,01 €
<b>Total</b>	<b>685 211,01 €</b>

Les investissements prévus en 2021 sont : la création de la maison de santé, l'aménagement de l'aire de jeux, la réfection du mur du Monument aux Morts, l'achat de matériels informatiques pour la mairie et l'école dans le cadre du label « école numérique » et l'achat d'une balayeuse.

### Les recettes d'investissement

Excédent reporté	9 859,79 €
Virement de la section de fonctionnement	17 975,00 €
Remboursement de TVA	66 555,00 €
Taxe d'urbanisme	5 340,00 €
Attribution de compensation	28 885,00 €
Subvention d'équipement	
Ecole numérique	3 500,00 €
Aire de jeux	9 990,00 €
Maison de santé	136 010,00 €
Assainissement logement communal	2 550,00 €
Réfection de la cantine	13 160,00 €
Murs du Monument aux Morts et du cimetière	9 000,00 €
<b>Total</b>	<b>458 824,79 €</b>

### Les dépenses d'investissement

Emprunt ( <i>rbt du capital</i> )	91 256,00 €
Développement des logiciels	3 000,00 €
Terrain nu ( <i>Maltaverne</i> )	16 500,00 €
Vitraux église	5 000,00 €
Borne incendie	3 300,00 €
Ecole numérique	7 000,00 €
Informatique mairie	3 500,00 €
Sèche mains électriques ( <i>école</i> )	5 000,00 €
Aménagement des ateliers municipaux	2 488,00 €
Aire de jeux	12 500,00 €
Balayeuse	15 000,00 €
Réfection des murs du cimetière et du Monument aux Morts	18 000,00 €
Construction de la maison de santé pluridisciplinaire	250 000,00 €
Aménagement de sécurité rue des Mardrelles	4 000,00 €
Mise aux normes de l'assainissement du logement communal	12 000,00 €
<b>Total</b>	<b>458 824,79 €</b>

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour la part communale en 2021.

- € Taxe foncière (bâti) 33,53 %
- € Taxe foncière (non bâti) 38,58 %

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales d'où un taux de 33,53 % auquel un coefficient correcteur sera appliqué afin de neutraliser la surcompensation.



## Les subventions aux associations

ADAPEI de la Nièvre	75,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Pouilly	30,00 €
Anciens combattants de Tracy	75,00 €
Arche de Manue	300,00 €
Association Chantepleure	500,00 €
Association des Amis de la Bibliothèque de la Nièvre	25,00 €
CAMOSINE	75,00 €
Coopérative scolaire	500,00 €
FNACA	110,00 €
PEP de la Nièvre	20,00 €
Prévention routière	50,00 €

### Déploiement de la fibre par SFR

Dans le cadre du déploiement du très haut débit sur le territoire nivernais, le syndicat mixte Nièvre numérique et la société SFR ont signé une convention ayant pour objectif la finalisation de l'ensemble des raccordements à la fibre optique, d'ici 2022.

Le conseil municipal décide de signer une convention de partenariat avec le Département afin de lui confier l'étude technique des demandes de permission de voirie déposées par SFR et valide les fiches techniques proposées par celui-ci comme règlement de voirie communale.

### Règlement du cimetière

Le nouveau règlement propose toujours des cases colombarium et des concessions perpétuelles mais également des concessions trentenaires. Dans l'immédiat, le manque de place a amené à prendre la décision de ne plus vendre de place à l'avance. Par ailleurs, des démarches de reprises de concession seront menées.

Les nouveaux tarifs en vigueur sont les suivants :

- ◆ Colombarium (15 ans) : 250 €
- ◆ Concession trentenaire : 250 €
- ◆ Concession perpétuelle : 400 €

### Vente d'une parcelle AOC

M. Arnaud DEZAT qui exploite les parcelles C 478 et C 479 (Les Réchines Caillottes) appartenant à sa famille propose d'acheter la parcelle communale attenante C 480 située en zone AOC d'une surface de 4,93 ares au prix du marché actuel.

Suite à un échange téléphonique avec M. le Maire, le prix de vente de la parcelle a été fixé à 5.000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur.

### Droit du sol

La commission s'est penchée avant tout sur le problème des constructions illicites sur la commune notamment sur celles des gens du voyage construites sans autorisation.

En cas de construction illicite, la loi prévoit que le maire peut faire constater l'infraction par un agent de l'Etat. Un procès-verbal est dressé puis adressé au Procureur de la République et aux services fiscaux.

Les personnes concernées sont invitées à régulariser leur situation vis-à-vis du code de l'urbanisme en déposant un dossier de demande de permis de construire auprès de la mairie.

### Convention avec le syndicat viticole de Pouilly

La signalisation viticole mise en place date de plus de 25 ans. Le syndicat viticole représenté par sa Présidente Mme MAUROY souhaiterait la réactualiser en implantant de nouveaux panneaux sur la commune.

Ainsi, deux panneaux Relais Information Service seront implantés, l'un à Maltaverne RN 7, l'autre sur la place du 8 Mai à Boisgibault et un panneau pré-enseigne sera implanté sur la parcelle communale ZL 91 située sur la RD 4.

### Label école numérique

Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, l'Education Nationale a lancé un appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 » pour lequel l'école de Tracy a été retenue. Ce projet consiste à acheter une dizaine de tablettes numériques ainsi que quelques autres accessoires (stylets, wifi...). Le montant du projet s'élève à 7.000 € dont 50% seront subventionnés par l'Etat. Les crédits nécessaires seront portés au budget 2021.

### Règlement de la garderie

Afin de mieux gérer les effectifs, un nouveau règlement de garderie est adopté. Pour des raisons de sécurité, le nombre d'enfants accueillis sera limité à 22. La vente de tickets sera faite les vendredis et les inscriptions seront prises pour les jours de la semaine suivante.

Les enfants doivent être récupérés impérativement au plus tard à 18h30. Passé cet horaire, les personnes habilitées à venir chercher l'enfant seront contactées. En cas de retard, les parents doivent prendre toutes les dispositions pour prévenir le service périscolaire.

*Réunions de conseil municipal des 14 janvier, 22 février et 29 mars 2021*

*Les procès verbaux sont consultables en intégralité à la mairie.*

## Le fleurissement et les travaux

En attendant le commencement des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire, les travaux sont actuellement essentiellement consacrés à l'embellissement de la commune.

### Salle polyvalente et espace Denis GAUDRY

La haie située à côté de la salle des associations a été supprimée et remplacée par des petites barrières. Des pampas roses ont été plantées ainsi qu'un albisia, un peu plus loin.

Autour de la fosse, on retrouve des pampas panachés blancs et roses.

Le mur de la salle polyvalente côté parking sera ornementé d'un treillis et d'une vigne vierge. Les deux parterres seront aménagés de bulbes vivaces et de graminées (voir page de couverture).



### Rond-point en haut de Maltaverne

En accord avec le département de la Nièvre et la commune de Cosne-sur-Loire sur laquelle il est physiquement implanté, le rond-point en haut de Maltaverne va être aménagé et arboré sur le thème « la vigne et la Loire ». Trois rangs de vigne, une rivière sèche et des bulbes de plantes vivaces compléteront l'ensemble. Ce rond-point, entrée du village après la sortie de l'autoroute, sera ainsi plus accueillant et symbolisera pour les visiteurs leur arrivée dans ce vignoble de renom.



### Abribus de Fontenille

L'abribus de Fontenille a été complètement rénové. Repeint et bardé de lattes de bois, le centre de ce hameau s'en trouve embelli.



### Achat d'une balayeuse

Dans le but d'entretenir les voies et trottoirs, la commission de travaux a étudié deux matériels différents proposés l'un par CENTRAGRI, l'autre par ALABEURTHE. Le premier se fixe à l'avant du tracteur sur le chargeur ce qui permet de nettoyer une plus grande surface en un seul passage et le réservoir peut être vidé dans une remorque. Le second se fixe à l'arrière d'un microtracteur. La largeur nettoyée est moindre et il est plus difficile de vider le réservoir. Par contre, ce nouvel outil permettrait la réalisation d'autres travaux. Après discussion, le conseil municipal a opté pour l'achat du premier matériel moins coûteux.





### Bords de Loire

Dans la continuité des travaux des Loges, la commission « environnement » a pour ambition d'améliorer la qualité des bords de Loire.

Pour se faire, elle a commencé par nettoyer l'escalier historique des Girarmes datant de l'époque où la Loire était encore navigable.

Avant...



... après.

### Aménagement voie douce Gare Tracy/Sancerre Saint-Satur

Les communes de Tracy-sur-Loire, Saint-Satur et Sancerre proposent la mise en œuvre d'un projet de territoire qui consiste à réaliser une voie de mobilité douce entre la gare de Tracy/Sancerre et l'entrée de Saint-Satur. Actuellement les habitants du Cher qui se rendent à la gare doivent emprunter la route départementale très passagère.

Ce projet d'aménagement participera à l'attractivité du territoire et incitera au recours à la mobilité douce.

Des courriers conjoints ont été adressés aux départements de la Nièvre et du Cher afin de travailler dans ce sens.



VENEZ EN FAMILLE !

# NETTOYONS la Nature

Samedi 5 juin  
Bords de Loire  
9h à 12h

RENDEZ-VOUS A 9H  
DEVANT L'ECOLE  
POUR NETTOYER  
LES BORDS DE LOIRE

design and by [unreadable] coo



Où aller pique-niquer ?

Près des bords de Loire, des tables sont à votre disposition. Vous pourrez vous garer vers les arbres, en face du pont de chemin de fer et aller ensuite à pied jusqu'aux tables.

Pour profiter de votre pique-nique sans rougir au soleil, prévoyez chapeaux, casquettes et crème solaire !

Et pour une petite marche digestive après ce pique-nique, nous vous conseillons d'aller visiter le village vigneron des Loges. Si vous montez jusqu'en haut du village, vous aurez une vue imprenable sur la Loire et le vignoble et, en continuant dans les vignes, vous découvrirez les maisons appelées « logettes ».

« LE RÉGIONAL Mercredi 7 avril 2021 »



Table PMR avec vue sur la Loire



## Alerte canicule

Comme les années précédentes, la municipalité prévoit d'activer son plan canicule dès la montée trop importante des températures.

Nous prendrons contact avec tous nos concitoyens âgés de plus de 75 ans par téléphone ou bien en se rendant directement à leur domicile. D'ailleurs, nous viendrons d'ores et déjà dans le courant du mois de mai nous présenter à vous.

Cela dans le but, d'une part, rappeler la bonne conduite à tenir en cas de fortes chaleurs et, d'autre part, prendre des nouvelles et proposer une aide matérielle si nécessaire ou mettre en relation avec le Centre Social de Pouilly sur Loire.

Vous pouvez aussi, de vous-même, en cas de besoin, contacter la mairie (03 86 26 17 71) aux heures d'ouverture.

X. Juhel



**ATTENTION CANICULE**

**Buvez de l'eau et restez au frais**

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

**Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19**

- Lavez-vous les mains régulièrement
- Portez un masque
- Respectez une distance d'un mètre

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) [solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr) • [#meteo\\_fr](https://twitter.com/meteo_fr) • #canicule

## Présentation de l'action



### PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES DE LA NIÈVRE

Par le laboratoire de recherche et d'étude sur le mouvement de Nevers

Sous la présidence de M. Jean-Clément Biard



Laboratoire de recherche et d'étude sur le mouvement

## La perte d'autonomie

Le Laboratoire de recherche et d'étude sur le mouvement (Labrem) de Nevers, représenté par Mme METAIRY, nous a présenté l'étude menée auprès des personnes âgées de la Nièvre qui s'inscrit dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie, et par conséquent de leur qualité de vie et dont l'objectif est aussi et surtout de prolonger leur autonomie.

L'objectif de cette étude est de sélectionner des personnes proches de la perte d'autonomie, et donc exposées à un risque de chute, et de retarder autant que possible son arrivée à l'aide de matériel de mesure de haute précision et d'analyses répétées tous les trois mois.

En fonction des résultats de l'analyse de la marche, un parcours de soins personnalisé sera établi par un médecin.

A ce titre, un courrier a été distribué aux habitants de plus de 75 ans afin de les convier à une réunion d'information qui se tiendra à la salle polyvalente de Boisgibault dès que le contexte sanitaire le permettra.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie (03 86 26 17 71) aux heures d'ouverture.

Prenez soin de vous...

M. Baczyk



# L'urbanisme et le droit du sol

## Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

## Faire une demande de permis de construire, dans quels cas ?

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination des locaux peuvent également être soumis à permis.

Les travaux qui ne relèvent pas d'un permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

- **Construction d'une maison individuelle**
- **Agrandissement d'une maison individuelle existante**
- **Abri de jardin, garage, cabane...**

Un permis de construire est exigé pour la création d'un bâtiment dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 40 m<sup>2</sup> dans les zones U et 20 m<sup>2</sup> dans les autres zones.

**A noter :** si la surface de votre projet de construction est comprise entre 5 et 40 m<sup>2</sup> pour les zones U et 20 m<sup>2</sup> pour les autres zones, vous devrez déposer une déclaration préalable de travaux.

- **Changement de destination d'un local**

Par exemple : un garage ou un commerce devenant une habitation.

Un permis de construire est exigé dès lors qu'il y a modification de la structure porteuse ou de la façade.

**A noter :** sans modification de la structure porteuse ou de la façade, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux.

### La notion d'infraction aux règles d'urbanisme :

- ⇒ C'est la réalisation de travaux non conformes à l'autorisation obtenue ou contrevenant aux règles d'urbanisme (infractions aux règles de procédures, non respect du règlement d'urbanisme).
- ⇒ Des sanctions financières et pénales sont encourues et feront l'objet d'une constatation sur le terrain et une verbalisation par les services de l'Etat.

### Pour toute information et démarche en matière d'urbanisme :

**Pour toute démarche ou de plus amples renseignements, rapprochez-vous de votre mairie.**

**Il vous est possible de consulter les textes en vigueur (onglet démarches administratives / urbanisme) sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : [www.tracy-sur-loire.fr](http://www.tracy-sur-loire.fr)**

### Textes de référence

Code de l'urbanisme : articles L421-1 à L421-9 et R421-14 à R421-16 (Travaux soumis à permis de construire), article L111-15 (Reconstruction à l'identique), articles R\*423-1 et R\*423-2 et R\*431-5 à R\*431-12 (Demande de permis de construire), article R\*431-2 (Dérogations au principe du recours obligatoire à un architecte).

Code de la construction et de l'habitation : articles R\*111-18-4 à R\*111-18-7 (Construction d'une maison individuelle et accessibilité)

Arrêté du 11 octobre 2011 relatif aux attestations Réglementation Thermique 2012 (Modèle d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique)

E. Bonard

Lors du prochain bulletin d'information de votre commune, sera présentée :  
**la déclaration préalable de travaux**  
Extension, travaux de façade, piscine, autres petits travaux à réaliser...



## L'école



Les élèves de maternelles ont repris leurs petites randonnées. Lorsque nous nous promenons vers les bords de Loire ou dans la « forêt » et près de la voie ferrée, nous ne sommes pas obligés de marcher bien rangés. Par contre dans le village et vers la mairie, nous devons emprunter les trottoirs en rangs et faire très attention à la circulation.

Avec l'aide de Magalie, nous choisissons et peignons des masques d'animaux. Lorsqu'ils seront tous finis (après les vacances), nous enverrons la photographie de tous les élèves déguisés à la médiathèque pour participer au projet.

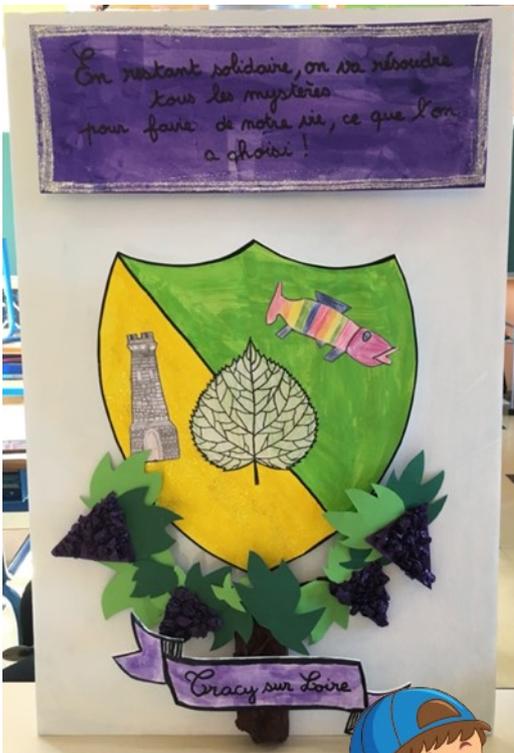


Mardi 23 février après-midi, les élèves de CP-CE1-CE2 se sont rendus au château de Tracy en passant par les bords de Loire et ils ont rencontré Mme d'Assay qui leur a fait visiter les extérieurs du château. Merci à elle de les avoir accueillis !





La classe de CM1-CM2 a participé à des ateliers artistiques grâce au Centre d'art de Pougues les Eaux. L'artiste Miguel Miceli est venu leur faire découvrir la technique du plâtre. Suite à ces ateliers, les élèves ont écrit une légende « La malédiction du tilleul ». Vous pouvez la découvrir en flashant le code :



La médiathèque de Cosne a mis au défi les élèves de CM1-CM2. La première épreuve consistait à trouver un personnage célèbre à partir d'indices. Ils ont réussi grâce à un travail collectif et Charlemagne a été démasqué. Pour la deuxième épreuve, ils ont dû faire preuve d'imagination afin de créer le blason de la classe. Leur devise : « En restant solidaire, on va résoudre tous les mystères pour faire de notre vie, ce que l'on a choisi. »



# Manifestations

Place du 8 Mai 1945  
Boisgibault



Fête de la musique  
Avec  
le groupe  
**VITAZIK**

Si les conditions sanitaires le permettent !

## Du nouveau sur le marché...



Le marché compte désormais un boucher, des produits basques, un crêpier et des produits bretons mais également un étal de friandises qui ravira petits et grands.



La Maison de Lilly vous fera découvrir ses produits artisanaux de qualité : cafés, thés, infusions et divers autres produits. Elle sera présente sur le marché le 1er et 4ème samedi de chaque mois.

Suite à l'ouverture de sa brasserie, Lady Mousse ne sera présente désormais que les 2ème et 3ème samedi de chaque mois.



et  
toujours...

